

Réunion publique

Projet de construction d'un lotissement
Rue de Budange - UCKANGE

FRANCELOT KHOR IMMO

Dossier d'Autorisation
Loi sur l'Eau



Objet de la présentation

Dossier Loi sur l'Eau (DLE) - rubrique Gestion des Eaux Pluviales

- I. Qu'est-ce qu'un Dossier Loi sur l'Eau ?**
 - a. Article R-214.1 du Code de l'Environnement
 - b. Contenu d'un dossier Loi sur l'Eau

- II. Comment seront gérées les eaux pluviales du lotissement ?**
 - a. Solutions de gestions envisagées
 - b. Fonctionnement des ouvrages en temps de pluies

- III. Réponse aux questions - Echanges divers**

I. Qu'est-ce qu'un dossier Loi sur l'Eau

- Article R214-1 du Code de l'Environnement

Son but est de *protéger la ressource en eau, préserver les écosystèmes aquatiques* et *limiter les risques d'inondation ou de pollution*.

Il précise que *les travaux, installations et activités pouvant modifier les milieux aquatiques, les eaux de surface ou souterraines* ;

Nécessite l'établissement d'un Dossier Loi sur l'Eau

Ce dossier doit être déposé par l'aménageur *avant le début des travaux*.

Les travaux ne peuvent débuter qu'une fois le dossier Loi sur l'Eau validé par la DDT

L'aménageur doit présenter dans ce dossier les *mesures permettant de réduire les impacts de son projet sur la ressource en eau et les milieux aquatiques*.

Dans le cas du lotissement d'Uckange : justifier que lors d'évènements pluvieux, le projet n'engendrera pas de problématique d'inondation en aval

I. Qu'est-ce qu'un dossier Loi sur l'Eau

○ Contenu d'un dossier Loi sur l'Eau

- Présentation du projet : localisation, nature, aménagements prévus
- Présentation de l'impact qu'est susceptible d'avoir le projet sur l'eau et les milieux aquatiques

Dans le cas du lotissement d'Uckange : justifier que lors d'évènements pluvieux, le projet n'engendrera pas de problématique d'inondation en aval
- Explication des mesures prévues pour éviter ou limiter l'impact du projet sur l'eau et les milieux aquatiques

Dans le cas du lotissement d'Uckange : décrire les ouvrages et leur fonctionnement lors d'une pluie
- Analyse des *interactions du projet avec son environnement proche* (cours d'eau, nappes souterraines) et les zones naturelles situées à proximités
- Appréciation de la *conformité du projet avec la réglementation*

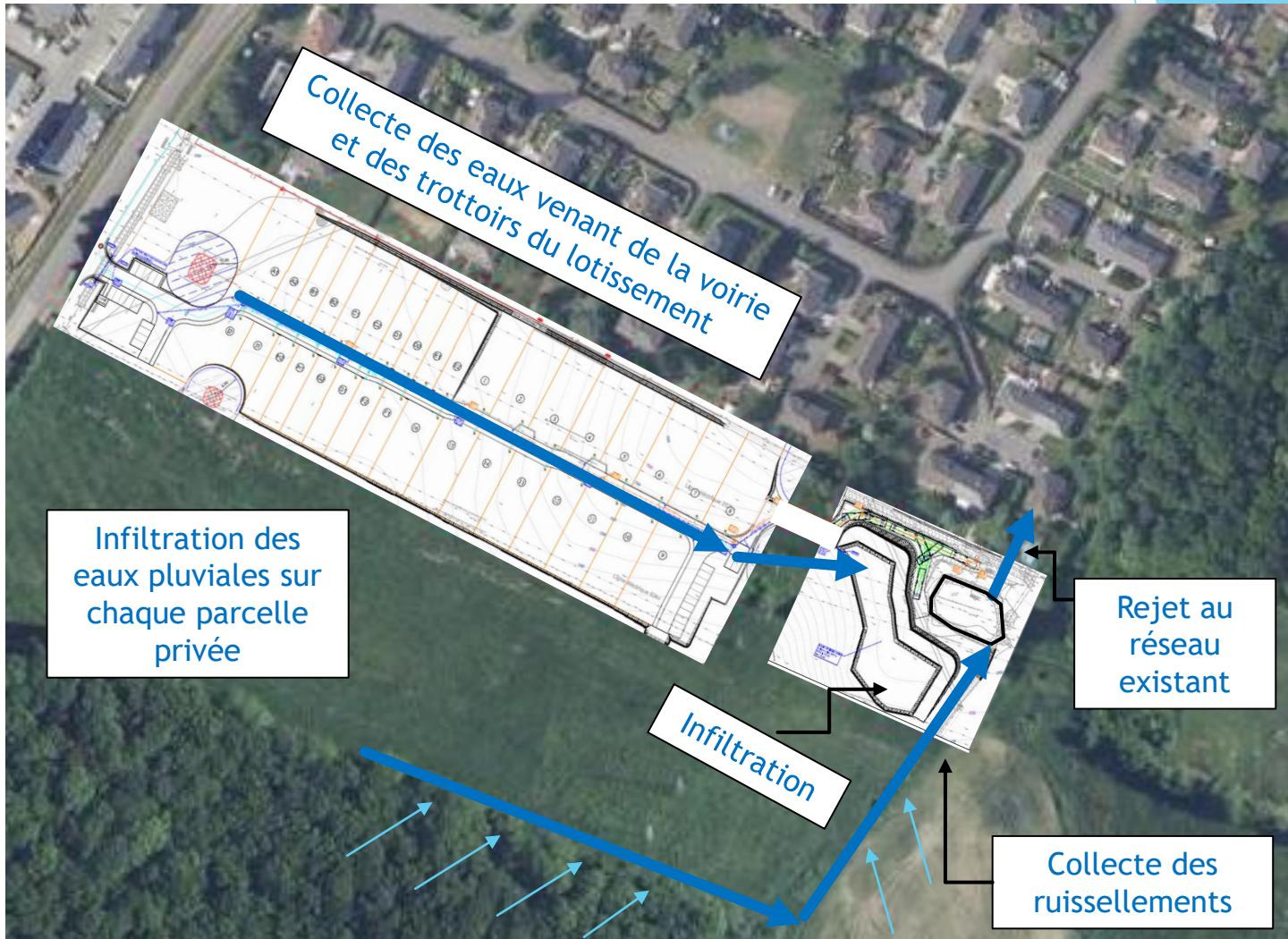
II. Comment seront gérées les eaux pluviales du lotissement

- Solutions de gestions envisagées



II. Comment seront gérées les eaux pluviales du lotissement

- Fonctionnement des ouvrages en temps de pluie



Merci de votre attention

Réponse aux questions - Echanges